EPITRE

D'UN PATIENT

DE LA PORTE SAINT-ANTOINE,

AUX FRANÇOIS;

Son arrivée aux Enfers, son Jugement par les Juges infernaux, son entrée dans les Champs-Élisées, et sa rencontre avec M. de Lamoignon; suivie d'un conseil spécifique à ses Compatriotes et à ses amis, pour obtenir justice du Monarque; punition des Scélérats titrés, et diminution du Pain.

En une si belle occasion, la mort n'est pas un supplice, c'est un honneur immortel. *Paroles d'Eustache de Saint-Pierre, aux Calésiens.*

1789.

Case FRC 3702

MLW 6215

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

EPITRE
D'UN PATIENT
DE LA PORTE SAINT-ANTOINE,
AUX FRANÇOIS.

Le 18 Mai 1789.

O François, mes Compatriotes et mes amis, ceint d'un fatal mais honorable cordon, je rendis mes derniers soupirs, assisté d'illustres Victimes, qui partageoient la gloire de mon sort, et ne laissoient aux lâches, aux injustes Pilates que la honte et l'opprobre d'avoir rendu d'iniques Jugemens.

Je vous assure, chers amis, que le coup mortel ne m'a point fait de mal ; quand on meurt pour la Patrie, l'on est toujours satisfait. Quand l'amitié nous fait sacrifier nos jours, l'on ne souffre point,

et le sexe le plus timide et le plus délicat ne craint point la mort, dans de telles circonstances, comme l'histoire de l'épouse de Pétus vous le prouve. La mort, en effet, a des charmes délicieux pour ceux qui, comme moi, rendent leurs derniers soupirs à Dieu, à la Patrie et au Roi. Il vaut mieux, à l'exemple d'Achille, ne vivre qu'un jour, mais comblé d'une gloire immortelle, que de vivre mille ans sans gloire.

Descendu aux Enfers, le même jour, je comparus devant les Juges redoutables du ténébreux Empire. Minos, Rhadamante et Æacus, assis sur leur tribunal souverain, m'interrogèrent alternativement; et Mercure, mon introducteur, leur servit de Greffier.

Le Jugement Provôtal, qui m'a relégué dans les sombres demeures, fut lu, méprisé et livré aux flammes dévorantes; car son injustice étoit frappante. Les trois Magistrats ne jugent que d'après les intentions de l'esprit et du cœur, et non d'après

le génie borné ou scélérat d'une cabale qui n'a jamais su ce que c'étoit que de recourir au licite artifice d'approfondir les circonstances qui humilient le coupable, en justifiant l'innocent, et qui a fait périr une infinité de Susannes, faute de demander si l'arbre dont les accusateurs infâmes faisoient le voile de leur prétendu adultère, étoit un chêne ou un lentisque.

Æacus fut chargé du rapport de la conduite que j'avois tenue lorsque j'habitois le monde sublunaire, et principalement du motif qui m'avoit relancé, à la fleur de mon âge, dans leur Empire. Il commença son rapport en ces termes :

« L'ombre que vous amène Mercure, a été précipitée dans les Enfers par une cabale puissante, qui tient dans l'esclavage le Roi et l'Empire des Francs. Cependant, Magistrats pleins d'équité, je ne puis vous dissimuler qu'elle a commis quelques actes d'imprudence et d'indiscrétion, à cause de sa grande jeunesse; mais

comme le plus juste et le plus sage des mortels tombe sept fois par jour dans l'erreur, occasionnée par la foiblesse de sa nature, l'on auroit point dû juger si rigoureusement cette ombre, qui avoit raison dans le principe.

» L'on devoit d'autant moins se livrer à une action aussi exécrable, que l'année dernière vous avez vu descendre dans l'Empire un grand nombre de malheureuses victimes, dont on n'a point puni les odieux sacrificateurs. Cependant le crime étoit constant, étoit avéré, comme l'a confirmé l'ombre de Lamoignon, lorsque vous l'avez interrogée. L'on avoit brûlé les mannequins des Ministres; l'on avoit attaqué les personnes les plus honnêtes, tué & blessé de grands Seigneurs, comme le Marquis de Nesle; détruit, renversé et brûlé les Corps-de-gardes préposés à la sûreté des Citoyens. On avoit même dépouillé ces Soldats vêtus des uniformes de la Patrie, que l'on avoit ou jettés au feu ou à la rivière. L'on arrêtoit en plein jour, et l'on

mettoit à contribution les passans, sous prétexte d'avoir de l'argent pour des fusées; et tous ces scélérats, ainsi que ceux qui étoient les auteurs d'une sédition aussi criminelle, que l'on ne pouvoit envisager que comme des criminels de lèze-Majesté divine, humaine et nationale au premier chef, sont restés impunis, tandis que des infortunés, condamnés à mourir de faim, par l'avarice antropophage des vautours de la France, qui enharrent les grains, qui les accaparent, qui les dérobent aux regards du Public, et les laissent plutôt se corrompre et se pourrir que de les vendre à temps, afin d'entretenir la famine, sont les victimes de ces monstres horribles qui n'ont des hommes que la forme.

» Les Commerçans, par d'odieuses manœuvres, diminuent la main-d'œuvre à mesure que le grain augmente, quoiqu'ils augmentent eux-mêmes leurs marchandises, de sorte que les malheureux cultivent des denrées à vil prix, entretiennent les Manufactures par leurs labeurs et par des sueurs

de sang, lorsqu'on leur donne à peine le plus modique des salaires.

» Non contents de cela, on voit des Entrepreneurs soutenir qu'on peut vivre avec peu de chose, et par la plus artificieuse comme la plus barbare des politiques, donner quelques sols à des infortunés, afin de se faire des partisans, et déguiser ainsi leur avarice, à l'exemple des Charlatans, qui donnent de l'argent à quelques pauvres, pour dire qu'ils ont été guéris par l'efficacité de leurs remèdes, tandis que le fait est faux. Les uns veulent passer pour d'honnêtes gens, en se couvrant d'un manteau charitable; et les autres pour d'habiles Médecins, lorsque ce sont tous de francs scélérats : mais actuellement dans l'Empire des Francs, l'on ne juge que par l'apparence. Cela est si vrai, que la Déclaration du Monarque, du 21 de ce mois, annonce que la cherté des grains n'est occasionnée que par les émeutes et les séditions, qui, jettant l'alarme dans le cœur des Fermiers et des Cultivateurs,

les empêchent de porter leurs grains au marché, tandis que c'est cette même non-importation qui est la cause de toutes ces émotions populaires. Si les marchés étoient fournis de grains, tout seroit calme ; ce n'est que la malice des Fermiers et des Cultivateurs qui occasionne toutes ces rumeurs, afin que les malheureux succombent.

» L'on a convoqué les États-Généraux ; mais il n'y a que les Propriétaires et les Négocians qui soient nommés Députés. Tous les Journaliers, Artisans, Mercenaires et Cultivateurs qui ne récoltent pas de grains pour subsister une année entière, n'ont point été nommés, ni aucun de leur classe. Or, tous ces Propriétaires, riches Cultivateurs et Négocians, sont intéressés à maintenir la cherté des grains, des denrées, et la vilité du prix de la main-d'œuvre ; c'est une ligue formée entr'eux, et ils ont juré, par le sang des infortunés, de ne point s'en écarter.

» La classe indigente, quoique la plus

nombreuse, puisqu'elle forme au moins les neuf septièmes de la Nation, et la plus utile, puisqu'elle compose la force des Armées, se voit donc exposée à être foulée et écrasée, ne pouvant toucher ces cœurs environnés d'un triple airain.

» Cette classe infortunée est imperceptible aux yeux des Grands de la terre, parce que semblable aux fondemens d'un superbe édifice, cachés dans les entrailles de la terre, on prend soin de la couvrir d'un triple voile de ténèbres, pour la cacher aux regards du Monarque, quoiqu'elle soit seule la base et le fondement de la Puissance Royale.

» Comme il eſt impossible de s'appercevoir oculairement du *déficit* de plusieurs pierres ſervant aux fondemens de l'édifice, et que l'on peut seulement en juger dans la suite, lorsque l'édifice s'affaisse et panche plutôt d'un eôté que de l'autre, ce qui le fait écrouler et tomber en ruine, sans aucune ressource; de même la perte de plusieurs individus indigens ne fait aucune

sensation ; l'on dit que ce n'est rien, que ce sont des malheureux ; mais à force de répéter souvent ces horribles catastrophes, l'on sape l'Empire par ses fondemens, et l'on s'en appercevra un jour.

» Si l'on fait mourir dix mille hommes par la main du Bourreau ou par le fer homicide des troupes, ce sont des hommes faits, forts et robustes ; or, c'est diminuer les forces de l'Empire d'un dixième, le calcul en seroit facile.

» L'ombre présente n'a donc d'autre tort que de s'être trouvée dans le moment de l'émeute, dont le motif direct étoit la cherté du pain, et le motif indirect les discours d'un Particulier, pour qui les gouttes de sueur de sang des Ouvriers ont été autant de perles. La populace, excitée sourdement par un souffle imposteur, s'est livrée à des excès, d'autant plus dignes d'indulgence, qu'il ne s'agissoit que d'un fait privé, que l'on avoit pardonné à tous les criminels de lèze-Majesté Nationale de l'année dernière, et que l'on ne punis-

soit point les auteurs secrets de toutes ces séditions, qui avoient répandu de l'argent pour les fomenter.

» Il auroit donc fallu châtier ceux de la robe de qui découloit le sang, avant de frapper du glaive les infortunés, les innocens, les malheureux qui n'avoient point consommé le crime, mais qui avoient pu être pris dans la rage.

» L'on ne traduit point, en France, les scélérats titrés, en Justice, pour leurs concussions, leurs vexations, leurs crimes enfin, pour les juger, selon la rigueur des loix, mais pour leur faire subir les vaines formalités de la Justice. Justifiés par témoins à gages, ou réhabilités, parce qu'ils trouvent un fonds dans leurs vols, pour payer largement leurs Juges, ils jouissent de tous les honneurs, tandis que le moins criminel périt, parce qu'il n'a que de quoi satisfaire l'Exécuteur.

La différence de ces Jugemens récens, et des Arrêts du Parlement de l'an dernier, provient de ce que les Parlemens

sont devenus Molinistes pour leurs Consorts ; et les Prévôts des Maréchaux sont comme les Jansénistes de la Justice : ils condamnent à tort et à travers, pour faire voir qu'ils ont le droit de condamner, et de faire de nombreuses victimes à l'instar des autres Cours. Ils condamnent donc par émulation et par rivalité, mais nullement par justice. Vous savez, Juges Souverains, que tous ceux qui ont été condamnés par PAPILLON, vous ont avoué que ce Prévôt, joueur intrépide, venoit souvent les interroger lorsque la perte du jeu l'avoit rendu furieux, et qu'il déchargeoit alors sa colère sur ces tristes victimes, en les condamnant à mort. Vous savez que son Greffier, aussi scélérat que lui, présentoit à l'accusé le *folio verso* de l'interrogatoire, dont il donnoit lecture ; et qu'il avoit l'adresse de donner aussi à signer ou de substituer le *folio verso*, dont il ne donnoit pas lecture, et où il avoit écrit tout ce que PAPILLON avoit voulu, de sorte que l'innocence étoit sûre d'être

condamnée avec toutes les apparences de la justice ; mais au reste la poussière du Greffe cache ses injustices, comme celle de la terre cache les fautes des Médecins.

» Son Lieutenant, à Versailles, CLOS, connu par ses iniquités, fait arrêter des domiciliés chez eux, sans formalité, au mépris de l'Ordonnance de 1670, sous prétexte de mendicité, et envoie nuitamment au Dépôt de Saint-Denis, cette multitude de pauvres, afin de les dérober aux regards du Souverain bienfaisant, et partager, avec les Curés & les infidèles Économes, les aumônes abondantes des Princes et des Seigneurs. La justice de ce lâche Pilate se trouve exaltée par ses puissans complices ; et, en conséquence, on l'a décoré d'un Brevet de Conseiller d'État, parce qu'il sacrifie les malheureux aux Vautours de la Patrie, et qu'il mine sourdement et rapidement la force et l'élite de la Nation.

» Les Prévôts sont en effet les fléaux, les Attila, les bouchers des Citoyens infortunés.

» Il n'est donc pas étonnant que l'ombre présente ait été la victime de ce mauvais Juge, et des propos insidieux qu'elle a entendu tenir. Quand on manque de pain, on fait tout pour en avoir. Tibère, le plus rusé des tyrans, se gardoit bien que la famine vînt de sa faute ; il avoit grand soin d'entretenir l'abondance, de réparer les pertes de la mer, la stérilité de la terre, de remplir les greniers publics, parce qu'il savoit que la famine est la mère des séditions et des révoltes, lorsqu'elle arrive par la faute des hommes. Jean Galeas, Viscomti de Milan, n'est appellé tyran honorable, que parce qu'il entretenoit l'abondance, ce qui le faisoit aimer de ses Sujets; et si le Roi des François n'étoit pas le meilleur, mais le plus trompé des Souverains, cet Empire n'existeroit plus.

» C'est ce qui faisoit dire à l'ombre Lamoignon, que le Royaume des François touchoit à sa décadence, puisque la Justice n'y fleurissoit plus, et qu'elle s'étoit

retirée au Ciel ; qu'on environnoit les oreilles du Monarque d'une haie impénétrable, pour empêcher les cris des opprimés de parvenir jusqu'à lui ; que les Princes étoient d'illustres automates que les Ministres faisoient mouvoir à leur gré, pour exécuter leurs volontés ministérielles. Si elles étoient justes, tant mieux ; si elles étoient mauvaises, tant pis ; les Princes alloient faire enregistrer les Edits dans un instant, et dans l'autre, ils alloient les faire abroger, comme il plaisoit aux Ministres qui restoient tranquilles au sein des plaisirs, tandis que les Princes alloient exécuter leurs volontés, et s'exposer même aux huées d'une populace effrénée, afin de faire leur cour aux Ministres qui, dans l'origine, ne sont que les honnêtes Valets des Princes.

» Un seul Prince, grand sans orgueil, modeste sans bassesse, bienfaisant et humain sans prétentions, simple et populaire avec dignité, a dédaigné d'être le vil instrument de la tyrannie ou des caprices des Ministres.

Ministres. Auguste par sa naissance, plus auguste encore par ses sentimens, il n'a d'autre modèle que Louis-le-Bienfaisant, dont la droiture et la pureté des mœurs servent d'exemplaires aux Peuples qui lui sont soumis, parce qu'environné de son Peuple, comme Marc-Aurèle, il sait tempérer, par la raison et la sagesse, sa puissance et ses passions, dans cette saison bouillante, où l'une et l'autre semblent, en quelque manière, en excuser la licence.

» Mais, malheureusement! on profite de la bonté de ce Monarque pour lui déguiser la vérité; de sorte qu'en ordonnant un acte de justice, il se trouve, par une étrange fatalité, que cet acte de justice devient injustice, en passant par des canaux impurs.

» C'est au Prince, l'ami du Peuple, qu'il appartient de faire connoître au Monarque l'état misérable de la majeure partie de la Nation; et c'est en cela que l'ombre présente a manqué, car elle ne pouvoit méconnoître, qu'en présentant la

Requête des infortunés à ce Prince généreux et magnanime, il auroit daigné en faire part au Monarque, qui auroit donné sur-le-champ les ordres nécessaires pour la satisfaction des malheureux.

» L'ombre présente n'ignoroit point que le même Prince avoit daigné mettre sous les yeux du Roi des Francs, l'inique Sentence de la Jurisdiction des Maîtres Maçons, qui fixoit le salaire des Manœuvres, Tailleurs de pierres, Maçons, &c., à un prix très-modique.

» Les Mercenaires s'assemblèrent, mais d'un pas morne et tranquille, d'un œil triste et abattu, ne firent aucune émeute, et la tyrannique Sentence devint le tombeau même de la Jurisdiction qui avoit eu la barbarie de la rendre.

» L'ombre présente devoit donc penser que le parti de la soumission et du respect étoit le seul moyen qui pût valider et autoriser la plainte des infortunés, que toute autre voie étoit répréhensible. Elle devoit consulter la loi des Locriens, la

la conduite d'Hégétoride, Thasien, et celle d'Eustache de Saint-Pierre. En se présentant la corde ou la hard au cou, le chef nud, devant le Palais du Roi et l'Assemblée des États-Généraux, un Mémoire humble, soumis, respectueux, mais vrai, mais énergique, mais laconique, il auroit trouvé le moyen assuré de se faire entendre d'un Roi qui ne cherche que la vérité.

» Son Placet auroit été d'autant plus touchant et pathétique, qu'il auroit été accompagné d'un grand nombre de Supplians, la corde au cou, ainsi que leurs femmes et leurs enfans.

» Jamais spectacle n'auroit été plus triste, ni plus intéressant, ni plus touchant.

» Ils auroient pu adresser au Monarque leur plainte conçue en ses termes : « Sire, » vous avez déclaré à la Nation que vous » êtes l'ami et le père de vos Peuples. » Vous permettrez à tous vos Sujets de » présenter des Placets, chaque Dimanche

» de l'année. Nous adorons le même Dieu :
» il nous a ordonné de lui demander *notre*
» *pain quotidien ;* nous devons donc le
» demander à VOTRE MAJESTÉ, avec une
» entière confiance, puisque vous êtes
» l'image vivante et le Lieutenant de la
» Divinité. Jamais prière ne peut donc
» vous être plus agréable ni plus hono-
» rable, puisque l'Auteur de toute la Na-
» ture en est l'auteur.

» Votre Peuple périt de misère, et ré-
» clame les bontés et la justice de VOTRE
» MAJESTÉ, afin qu'il lui plaise, 1°. dé-
» fendre les enarrhemens, les accapare-
» mens, les brigandages qui s'exercent sur
» les grains : 2°. convertir les primes d'im-
» portations en primes de perquisitions, qui
» seront accordés à chaque Militaire et à
» chaque Dénonciateur qui découvriront
» des Magasins particuliers, qu'en résul-
» tance il n'y aura plus de lieux privilé-
» giés, que tout sera sujet à la visite des
» Troupes que VOTRE MAJESTÉ daignera
» envoyer, pour faire ces salutaires per-

» quisitions : 3°. que tous les grains qui
» sont stagnans sur les rivières, seront ven-
» dus sur-le-champ, dans les marchés les
» plus voisins : 4°. que tous les Navires
» chargés de grain, ne seront point obligés
» de rester dans un état de stagnation,
» quand il arriveroit par exprès ou par
» hasard, qu'un desdits Navires fût prêt à
» être submergé, car cela arrive souvent
» par l'avarice insatiable des Patrons mo-
» nopoleurs, qui, à l'exemple de celui qui
» rompt sa voiture au milieu de la car-
» rière olympique, pour empêcher les co-
» prétendans à remporter le prix de la
» course, font périr leurs Navires, afin de
» retarder les autres et d'entretenir tou-
» jours le bled à un prix excessif, aimant
» mieux perdre un Navire que de ne pas
» satisfaire leur voracité antropophage,
» parce qu'ils s'en dédommagent sur le
» prix du grain des autres Navires qu'ils
» n'ont pas fait échouer. 5°. Enfin, de
» défendre, sous peine de la vie, l'expor-
» tation des grains ».

» Telle étoit la voix que l'ombre présente devoit prendre ; mais attendu sa grande jeunesse, les détours obliques que l'on a pris pour tromper le Peuple, l'argent qu'on a semé, sous prétexte de lui être utile, mais pour surprendre les infortunés, lesquels auteurs et corrupteurs n'ont point été punis ; considérant encore la mort violente et imméritée que cette ombre a soufferte, nous croyons qu'il est digne de votre justice et de votre équité, d'envoyer, dès-à-présent, cette ombre jouir des délices des Champs-Élisées ».

« Nous Minos et Rhadamante, Juges » suprêmes de l'Empire des Ombres, après » avoir entendu tout au long le rapport » d'Æacus, notre très-incorruptible et » très-éclairé Confrère, connoissant les » malheurs et les erreurs involontaires de » l'ombre présente, ordonnons à Mercure » de la transporter, sur-le-champ, dans le » Paradis des Champs-Élisées, avec celles » des Héros et des bons Patriotes qui sont » morts glorieusement pour leur Patrie ».

Mon arrivée aux Champs - Élisées.

A peine le divin Mercure m'eut - il quitté, qu'une foule d'ombres se réunirent autour de moi, pour célébrer ma bienvenue, et me demander des nouvelles de la France. Je distinguai entr'autres celle de Lamoignon, qui n'étoit aux Champs-Élisées que depuis deux jours, ayant passé le surplus dans le Ténare, pour purifier quelques fautes importantes qu'il avoit faites, pendant son Ministère, celle entr'autres de ne s'être pas opposé à la publication de l'Édit du Timbre, si opposé au bien de la Nation, par trop de complaisance pour ses Confrères; mais comme Lamoignon étoit au reste très - porté à la réforme des Loix, si long-temps et si vainement desirées, qu'il avoit fait le projet d'en établir de très-bonnes et de très-utiles, qui ont été rejettées par l'injuste opiniâtreté des Parlemens, qui vouloient être au - dessus du Souverain même; le Triumvirat de la

Magistrature Platonienne a fait repasser l'ombre Lamoignon dans les Champs-Élisées.

Conférence avec l'ombre Lamoignon.

L'ombre Lamoignon me dit que la cherté du pain n'étoit arrivée qu'après sa sortie du Ministère ; mais que les François étoient des fous, des aveugles volontaires, qui ne connoissoient point ceux qui vouloient leur bien ; qu'au surplus, la conduite tenue au Fauxbourg Saint-Antoine, étoit indiscrète et imprudente, parce qu'on n'avoit pas motivé la cause directe de cette émotion ; de sorte qu'on l'avoit défigurée aux yeux du Monarque, en lui disant que ce n'étoit le prix excessif du pain, ni le défaut de travail qui avoient été la cause de cette sédition ; mais l'unique plaisir de faire du mal à deux Citoyens innocens, qui avoient fait beaucoup de bien pendant la rigueur de l'hiver ; que le pain n'étoit pas trop cher, et autres tels propos, ce qui a arraché

les ordres cruels que le Monarque a signés malgré lui.

Les Soldats ont commencé à frapper à tort et à travers ; l'on s'est défendu, d'où est arrivée l'émeute considérable que les Militaires ont ensanglantée, en faisant main-basse sur la multitude qui étoit sans armes et sans défenses. Égorger des frères, des amis, des compatriotes, ce n'est plus qu'un jeu pour nos Militaires, qui ne se piquent pas de ressembler aux Duguesclin, Condé, Turenne, &c., et qui croient être fort braves, en poignardant des femmes, des enfans, et faisant couler ainsi des flots de sang innocent.

Quelle boucherie ! quelle horreur ! quelle infamie ! Ces Militaires ont été assez barbares pour plonger leurs bayonnettes dans le corps de trois cens personnes enfermées dans une cour, sans armes, sans défenses, qui demandoient quartier. O François ! n'est-ce pas une seconde Barthélemi dont vous aurez éternellement à rougir ?

Il y a long-temps, continue l'ombre

Lamoignon, que les Parlemens ont eu des pressentimens que l'on verseroit, dans l'avenir, le sang innocent, et que par conséquent les supplices ne seroient plus déshonorans, mais glorieux; car le Parlement de Rouen a rendu un Arrêt, qui fait défense d'appeller Bourreau le *Bourreau*, sous peine d'être poursuivi extraordinairement. Les Magistrats en ont fait un homme honnête, un Citoyen de bonne compagnie, qui ne devoit plus inspirer une salutaire frayeur, parce qu'en l'admettant dans les Spectacles, dans les Sociétés, l'on ne rougiroit plus de se familiariser avec lui, par conséquent l'on se feroit un jeu de passer par sa main.

Le Bourreau n'étant donc plus un homme écarté des cercles, mais devant être recherché et admis par-tout, le préjugé contraire a dû s'évanouir. Par la même raison, la potence devenant le supplice des innocens, n'aura rien de déshonorant; on l'honorera au contraire, si on peut le dire sans blasphême, comme la croix du Sauveur, qui

loin d'être un signe d'ignominie, est devenue une marque d'honneur.

Quant au pas rapide de la vie à la mort, ce n'est qu'une affaire de calcul combiné par la raison ; car si l'on est évidemment malheureux et souffrant, déchiré par de longues douleurs, ce seroit une absurdité de préférer des souffrances perpétuelles qui conduisent à la mort, plutôt que d'y arriver sur-le-champ par une douleur légère et instannée.

Conseil spécifique.

Je rapportai à l'ombre Lamoignon le Discours d'Æacus, et le moyen que ce Juge indiquoit pour obtenir justice du Monarque, sans courir aucun danger.

L'ombre me répondit que ce moyen étoit unique et excellent, mais qu'il falloit le combiner, et se réunir au moins douze ou quinze cens personnes, avec femmes et enfans, au maillot même, tous le chef nud, et la corde au cou.

Elle ajouta, 1°. que s'il n'y en avoit que quelques personnes, on les regarderoit comme des folles, et qu'on les enfermeroit aux Petites-Maisons.

2°. Qu'il falloit envoyer une copie du Mémoire à l'adresse des Princes, Seigneurs, Députés aux États-Généraux, afin que le Roi pût en être instruit, et que les infortunés trouvassent des appuis.

3°. Qu'on devroit afficher le jour, lieu et heure où l'on se proposeroit de faire cette démarche, et que plusieurs se rendissent séparément par des routes détournées ou directes, à Versailles, dans les avenues, dans les maisons et sur la route, afin de se joindre aux autres.

4°. Que cette Assemblée humble, soumise et respectueuse, ne peut être regardée comme un attroupement ou une Assemblée illicite, étant persuadé que tout Citoyen peut s'adresser au Roi et aux États-Généraux, selon les Loix du Royaume, et que ceux qui voudroient l'empêcher commettroient un attentat contre l'autorité du Roi

et de la Nation, auquel il ne faudroit pas déférer, sans cependant user d'aucune violence, pas même d'aucun murmure.

5°. Qu'il vaudroit mieux périr innocens, en restant à la place même, si l'on interceptoit la route, que de faire le moindre acte répréhensible.

6°. Que plus il y auroit de Supplians, plus le succès en seroit heureux.

7°. Que la Place Louis XV et le Cours-la-Reine seroient les endroits les plus favorables pour cette Assemblée.

8°. Que parvenu à Versailles, l'on s'y comporteroit avec humilité et respect, en suppliant le Monarque de faire donner du pain ou la mort, aimant mieux mourir innocens que d'offenser la Majesté Royale, ou de lui déplaire, protestant qu'on ne sortira point de ce lieu que la consolation dans le cœur ou le coup de poignard dans le sein, en se jettant tous à genoux, et observant le plus morne silence.

L'ombre me quitta ensuite, et j'écrivis cette Épître, afin de vous épargner, mes

646

chers Compatriotes, la douleur de périr de faim ou par la main du Bourreau, croyant devoir vous observer que ceux qui prendroient désormais le parti de la violence ou du murmure, seroient plongés dans le Ténare, ainsi que je viens de l'apprendre.

Je vous observerai encore, que si vous n'êtes point capables de cet effort, vous vous rendrez dignes des peines qui vous attendent dans tous les mondes où vous passerez, quand vous aurez quitté la terre.

Faites que je puisse vous envoyer une Épître de félicitation sur votre heureux succès, et non une Lettre de reproches qui vous sembleroient amers.

F I N.